

DEFRAIEMENTS

Adoptés en Conseil d'Administration du 7 février 2020

- 1) **Entraînements** : pas de frais de déplacements (joueurs ou coaches)
- 2) **Matchs amicaux** : prise en charge des frais kilométriques (A/R) pour les étudiants au-delà de 50km
 - Documents à fournir : attestation assurance, carte grise du véhicule + permis de conduire RIB. **Co voiturage** (1 voiture pour 4).
Tarif des remboursements sur la base MAPPY document à renvoyer avec la fiche de frais : indemnité : **0.35€** du Km.
 - Pour les coaches : les matchs amicaux doivent se dérouler **en dehors des heures d'enseignement** ; le montant du défraiement est de **25€** + les indemnités kilométriques au-delà de 50km
 - Privilégier l'utilisation des minibus de l'AS dans la mesure où ceux-ci sont disponibles (réservation à faire bien en amont auprès de Corinne Parain).
Gestion du minibus Marseillais : Corinne Parain, gestion du minibus aixois Bernard Camps. Bien entendu le permis de conduire du conducteur doit être envoyé à Corinne Parain au moment de la réservation quel que soit le minibus réservé.
- 3) **Matchs/compétitions officiel(le)s** : indemnités **35€** par demi-journée de coaching + indemnités kilométriques au-delà de **50 km**.
Pour les déplacements sur la journée ou les regroupements sur la journée 1 seul repas sera pris en charge à hauteur de **15€** (sur présentation d'une facture)
 - **Matchs/compétitions officiel(le)s sur plusieurs jours** : le montant maximum des indemnités est **350€**

Les frais d'hébergement+ restauration+ transport autres que véhicules personnels ou minibus de l'AS AMU, sont pris en charge complètement.

4) **Championnat d'Europe ou EUSA GAMES** : le coach percevra une indemnité identique à celle des matchs nationaux. La prise en charge se fait aller/retour. Aucune participation financière de l'étudiant ou du coach ne sera demandée

Le calcul des indemnités km : 3 points de départ : Aix CSU, Marseille Centre ou Marseille Saint-Jérôme.

Attention : FEUILLE DE MATCH (correctement remplie) OBLIGATOIRE pour procéder au défraiement.

Le Président de l'AS AMU,


ASSOCIATION SPORTIVE D'AX-MARSEILLE UNIVERSITE
Association Loi 1901

Denis BERTIN